



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 143-2015/BAPS/DJA

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DJA	1
DJA	1
JONC	1
Intéressés	2
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

portant désignation d'une personne qualifiée au sein du comité consultatif de l'environnement (CCE)

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 55 du 9 janvier 2006 relative au comité consultatif de l'environnement ;

Vu le rapport n° 446-2015/BAPS du 4 mars 2015,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2015, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : (188) Au comité consultatif de l'environnement (CCE), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Martine Cornaille, titulaire ;
- M. Gilles Fèvre, suppléant.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.